

La Direction de la Règlementation Urbain recrute pour le service de la Surveillance du Stationnement et de l'Environnement

UN-E RESPONSABLE DE SERVICE

Cat. A : Cadre d'emplois des attachés territoriaux

Le service de la surveillance du stationnement et de l'environnement est composé du (de la) responsable de service qui encadre le chef de police municipale (encadrant 2 policiers municipaux) ainsi que deux chefs d'équipe (chacun encadrant des ASVP et vidéo-opérateurs).

Le service a pour mission : la lutte contre les stationnements interdits, gênants et abusifs constatés sur le territoire communal, la lutte contre les dépôts sauvages d'ordures - ménagères et d'encombrants, la lutte contre la mécanique sauvage et la mise en fourrière des véhicules (épaves, gênants, stationnement abusif).

Sous l'autorité hiérarchique de la directrice D.R.U, le (la) responsable de service dirige la mise en œuvre des activités du service en cohérence avec les orientations stratégiques et les décisions de la direction.

Il (elle) :

- Organise la coordination sur les activités communes du pôle des ASVP, ASVP-vidéo opérateur et du pôle Police municipale.
- Renforce et coordonne le travail partenarial avec les services tels que Gennevilliers Propreté, Préventions et sécurité et les agents de développement.
- Recrute les agents en lien avec la DRH
- Planifie, supervise et contrôle le travail des chefs d'équipe
- Etablit les plannings de travail, amplitudes horaires etc. et organise avec ses cadres intermédiaires la continuité d'un encadrement de terrain soutenu
- Coordonne le travail des deux chefs d'équipe et du chef de Police
- Communique et valorise en interne les missions et / ou projets du service
- Rédige si nécessaire des rapports hiérarchiques dans le cadre de procédures disciplinaires
- Veille à la réactivité et à la qualité des services rendus
- Assure la gestion budgétaire du service
- Rédige les DCE des marchés du service en lien avec le service de la Commande Publique
- Contrôle la bonne exécution de la DSP ou du marché
- Pilote et vérifie l'élaboration par le Délégué du rapport annuel de la DSP pour la réunion de la CCSP, rédige les délibérations correspondantes pour le Conseil Municipal
- Prépare les avenants à la DSP et les délibérations correspondantes pour le Conseil Municipal
- Assure la gestion du matériel et des équipements des ASVP et du service
- Evalue et ajuste les besoins en moyens du service (formations, matériels, ...)

Dans la Gestion du stationnement interdit, gênant ou abusif, il (elle) :

- Met en place un plan d'action des missions du service, une organisation des actions à mener et des indicateurs de suivi de l'activité du service pour faire un état des lieux mensuel et annuel
- Commande et coordonne les actions mises en œuvre
- Supervise la surveillance et les relevés d'infractions (procès-verbaux)
- Vérifie les procès-verbaux dressés
- Assure le suivi des réclamations et rédige les projets de réponse aux courriers



Dans la Gestion des dépôts sauvages et encombrants, il (elle) :

- Constate les mauvaises pratiques sur l'ensemble du territoire
- Participe à la mise en place de procédures centrée sur la sanction dont notamment en relation avec les services de Police et du Procureur de la République
- Surveille l'ensemble du territoire
- Vérifie les procès-verbaux dressés
- Assure le suivi des informations collectées à l'occasion de la surveillance du territoire par les ASVP en direction des services municipaux compétents

Le (la) candidat devra posséder une solide expérience dans le domaine managérial.

Rémunération : rémunération statutaire + régime indemnitaire + 13ème mois.

Pour toute candidature, merci d'adresser votre CV et lettre de motivation avec la référence suivante : RESP3SE/DRU/NH

A l'attention de Monsieur le Maire de GENNEVILLIERS à l'adresse suivante :
177 Avenue Gabriel Péri 92230 GENNEVILLIERS - Service DCRH
ou par email : recrutement_secteur_b@ville-gennevilliers.fr